



COMPTE RENDU N°74 REUNION DU CABINET DU 08 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le huit janvier à onze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Jean-Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Célestine Félicité OMPORO ENOUANI**, conseiller à la planification et à la prospective.
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières.

Le conseiller aux politiques et programmes sociaux n'a pas pris part à la réunion de ce jour pour cause d'absence du pays.

L'ordre du jour de la réunion a été amendé. Il comportait en définitive les points suivants.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 21 décembre 2023 ;
2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 21 décembre 2023 ;
3. Examen du projets des priorités de 2024 ;
4. Examen du projet de repères des activités pour 2024 ;
5. Affectation des membres du cabinet des taches relatives à l'élaboration du programme d'activités et de l'évaluation des dépenses ;



6. Réexamen de la méthode de suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODD au Congo ;
7. Divers.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du cabinet du 21 décembre 2023.

Le compte rendu a été amendé dans son fond et dans sa forme. Il a été adopté et sera archivé suivant l'usage.

3. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du 21 décembre 2023

A. Rappel des décisions issues de la réunion du 21 décembre 2023

A.1. Adopter, à la prochaine réunion du cabinet, la liste définitive des plans et programmes mis en œuvre au Congo, depuis l'indépendance en 1960.

A.2. Répartir le travail de rédaction des contenus succincts des plans et programmes entre les membres du cabinet du RPPR.

A.3. Présenter le travail d'alimentation de la base des données du RPPR à l'une des réunions à venir du cabinet.

B. Exécution des décisions au 08 janvier 2024

B.1. Le projet de liste définitive des plans et programmes, mis en œuvre au Congo depuis 1960, est déjà disponible. Il sera examiné au cours de la réunion du cabinet de la semaine prochaine (8 au 12 janvier 2024).

B.2. La répartition du travail de rédaction des contenus succincts des plans et programmes se fera à la faveur de la réunion susmentionnée.

B.3. En l'absence de l'Assistant principal du RPPR, la présentation du travail d'alimentation de la base des données du RPPR n'a pas eu lieu ce 08 janvier 2024. Elle est reportée à une date ultérieure, à fixer.



3.Examen du projet des priorités de 2024.

Le RPPR a fait une proposition de six (6) priorités pour l'année 2024. Ce sont :

- Evaluation du PND (2 ans de mise en œuvre)
- Evaluation des programmes et projets publics budgétisés
- Suivi de la mise en œuvre des programmes et projets de publics budgétisés en 2024
- Mise en fonctionnement et viabilisation du site web du RPPR, président de la task-force des politiques économiques et sociales
- Mise en exploitation de la base des données du RPPR
- Acquisition du logiciel du suivi-évaluation des plans, programmes et projets publics

Après échanges, une septième priorité a été retenue. Elle porte sur l'organisation d'un répertoire des plans et programmes mis en œuvre au Congo depuis 1960.

En définitive, sept (7) priorités ont été retenues. Elles sont appelées à être exécutées par le cabinet de façon impérative en 2024.

4. Examen du projet des repères des activités pour 2024

Les repères des activités pour 2024, proposés par le RPPR, sont de deux ordres.

1) Les activités récurrentes d'ordre général

Sur les cinq (5) repères des activités proposés, quatre (4) ont été retenus.

- Orientation, coordination et contrôle de l'exécution des activités de suivi-évaluation des plans, programmes et projets publics
- Organisation des missions de suivi et d'évaluation des plans, programmes et projets publics
- Exploitation des données collectées, production et diffusion des rapports de suivi et d'évaluation des plans, programmes et projets publics



- Organisation et tenu des réunions (du cabinet, avec les membres du gouvernement et avec les partenaires techniques et financiers)

2) Les activités spécifiques de 2024

Ce sont les priorités de 2024 retenues au point 3 de l'ordre du jour de la réunion de ce jour.

Le RPPR a instruit le directeur du cabinet de répartir ces activités aux membres du cabinet afin qu'elles soient présentées conformément à la matrice du programme des activités du cabinet.

5. Affectation à des membres du cabinet des tâches relatives à l'élaboration du programme d'activités et de l'évaluation des dépenses

Ce point de l'ordre du jour sera traité à la faveur de la prochaine réunion du cabinet.

6. Réexamen de la méthode de suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODD au Congo

Le conseiller à la planification et à la prospective a proposé avait proposé une première mouture de la méthode du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des ODD au Congo. Une autre version plus détaillée a été ensuite proposée.

Le RPPR a noté que dans sa classification des ODD, par ministères et par ordre de priorité, seuls onze (11) sur les dix-sept (17) étaient retenus par le conseiller. Six (6) ont été abandonnés (ODD 7 ; 8 ; 9 ; 12 ; 16 et 17). Il a alors demandé au conseiller de justifier son choix. Pour le conseiller, ces ODD ne pouvaient être atteints.

Cette réponse du conseiller n'a pas été jugée satisfaisante, puisqu'il ne s'agit pas de savoir les ODD pouvant être atteints, mais ceux susceptibles d'être suivis.

Selon le RPPR, sur les dix-sept (17) ODD, treize (13) pourraient être retenus pour le suivi et les quatre (4) autres (5 ; 11 ; 12 et 13) abandonnés. Resterait alors à établir un ordre de priorité parmi les treize (13) retenus.



Les membres du cabinet sont invités par le RPPR à retenir les ODD à mettre en œuvre au Congo, conformément à la démarche indiquée.

7. Divers

Au titre des divers, deux points ont été présentés par le conseiller à la planification et à la prospective.

Le premier point a porté sur la ratification par le Parlement de deux projets financés par la Banque mondiale en République du Congo. Il s'agit du projet proclimat et du projet AGIR. La Banque mondiale a souhaité l'intervention du RPPR pour que les deux projets soient ratifiés. Par la suite, le conseiller s'est vu confirmer, par la Banque mondiale, la ratification de ces deux projets par le Parlement. Cependant, le financement additionnel du projet proclimat est toujours en examen au Parlement.

Le second point a concerné la dissémination du rapport de suivi des programmes et projets publics de développement (2023). Les directeurs de cabinet des ministères émettent le souhait d'en être ampliataires. Le RPPR a rappelé que les rapports de suivi ou d'évaluation des programmes et projets publics de développement sont destinés au Président de la République, au Premier ministre et aux membres du gouvernement. Ils peuvent, éventuellement, être transmis à d'autres autorités à la discrétion du RPPR.

L'ordre du jour étant épuisé, le RPPR a levé la séance à 13 heures 36 minutes.

Adopté le

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Jean-Anaclet MAMPASSI

Jean-Raymond DIRAT

